

Votation fédérale et cantonale du 17 mai 2009

Les Neuchâtelois disent NON à la loi sur la police du commerce et des établissements publics

Succès du 10^e test de vote électronique et du 2^e test sur un objet cantonal

La chancellerie d'Etat communique:

A l'occasion du scrutin fédéral du 17 mai 2009, la population neuchâteloise devait aussi se prononcer sur un objet de votation cantonale, soit la loi sur la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) suite à un référendum lancé par le groupement des shops neuchâtelois. Et c'est à 56,11% qu'il a refusé ladite loi, avec un taux de participation qui s'est élevé à 37,22%.

Concernant les deux objets fédéraux, les Neuchâteloises et Neuchâtelois ont dit OUI à 73,16% à l'article constitutionnel «Pour la prise en compte des médecines complémentaires» et refusé à 50,79% l'introduction de données biométriques enregistrées électroniquement dans le passeport suisse et dans les documents de voyage des personnes étrangères. Le taux de participation à ce scrutin fédéral s'élève à 41,81% dans le canton de Neuchâtel.

10^e essai de vote électronique et 2^e test sur un objet de votation cantonale : succès

Concernant le vote électronique, à relever qu'il s'agissait de la deuxième fois, après le scrutin du 17 juin 2007, que la population neuchâteloise pouvait utiliser ce moyen pour un objet soumis à votation cantonale. La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce 10^e essai de vote électronique dans le cadre d'une votation fédérale et cantonale.

Au total, ce sont 1.561 électrices et électeurs qui ont choisi de voter par internet sur les 5.402 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 3,2% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore la participation de 64 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique et domiciliés dans un pays membre de l'Union européenne ou faisant partie de l'Accord de Wassenaar.

Le nombre limite de votants est resté fixé à 8.000 personnes et le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le Canton de Neuchâtel. A ce jour, au total, ce sont quelque 5.800 contrats d'utilisation du Guichet unique - y compris les Suisses de l'étranger - qui ont été conclus par des personnes privées.

Les précédents essais pilote de vote électronique menés dans le canton de Neuchâtel dans le cadre d'une votation fédérale se sont tenus le 8 février 2009, les 30 novembre, 1^{er} juin et 24 février 2008, 17 juin et 11 mars 2007, 26 novembre 2006, 27 novembre et 25 septembre 2005. A noter qu'un test de vote électronique a également eu lieu à l'occasion du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des États du 30 octobre 2005.

Pour de plus amples renseignements :

Séverine Despland, secrétaire générale de la Chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation fédérale et cantonale du 17 mai 2009 sur www.ne.ch/vote**

Neuchâtel, le 17 mai 2009